



**COMITE D ETABLISSEMENT MGEN CENTRE DE SANTE  
25 OCTOBRE 2007**

**COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Pas de communication

**COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE**

- En ce qui concerne la compréhension de la fiche de paie, un exposé expliquant le régime prévoyance et la retraite par les services du siège a été reporté.
- Attribution de clés USB pour les membres du CE, afin de faciliter l'échange et le transport de données.

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU 26 JUILLET ET 22 AOUT 2007**

- PV de juin 2007 adopté sous réserve des modifications demandées
- PV du 27 juillet 2007 adopté à l'unanimité
- Adoption du PV du 22 août 2007 reportée

**INFORMATION SUR LA SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'EMPLOI (article L432-4-1 du code du travail)**

Effectif quasiment stable, sauf une diminution du nombre de praticiens

Au 30 septembre 2007, on compte 290 médecins, 14 cadres, 94 techniciens /agents d'encadrement, 191 employés.

Total : 589 salariés dont 183 sont des hommes et 406 des femmes (forte augmentation des femmes en temps partiel)

On dénombre 222 salariés en ETP et 367 en temps partiel

L'effectif payé représente 576 salariés

Effectif payé = effectif inscrit – contrats suspendus (congés parentaux, congés sabbatiques)

**Note CFDT :**

Nous soulignons qu'à l'heure actuelle l'effectif des centres de santé est juste suffisant. Il suffit d'absences non prévues pour que surgissent des difficultés complémentaires et cela oblige le personnel à travailler à flux tendu.

**INFORMATION SUR LE CENTRE OPTIQUE DE PARIS**

Le directeur du Centre optique fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2007.

Sa succession est envisagée, la solution consisterait à promouvoir un des opticiens de l'équipe actuelle, ou à faire un recrutement externe en le positionnant sur la classe C1 (chargé de coordination). La direction fonctionnelle serait alors assurée par l'équipe de direction du Centre de Santé de Paris, la direction métier étant assumée par un opticien- lunetier.

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES CENTRES DE SANTE PAR D. ACKER, CONSEILLERE GENERALE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE PUBLIE PAR LE MINISTERE DE LA SANTE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DES SOINS**

Les centres de santé sont en nombre limité, environ 1700 toutes disciplines confondues.

Cette étude a ciblé les centres médicaux et polyvalents sur huit régions en rencontrant sur ces régions l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire des responsables et usagers, les DDASS et DRASS ...

Les centres de santé disposent d'atouts incontestables face aux enjeux du système de santé, à la démographie médicale, au vieillissement de la population, à l'efficacité de la prise en charge et à l'accès pour tous à des soins de qualité.

Ils constituent une forme d'exercice attractive pour les jeunes générations de praticiens.

Ils répondent aux attentes des usagers en ce qui concerne l'accès aux soins, l'accessibilité financière, l'accessibilité sociale et la permanence des soins.

Ils sont engagés dans une démarche qualité avec à la clé un référentiel d'évaluation sous l'égide de la Haute Autorité de Santé.

Ils participent à des actions de prévention, de dépistage, de suivi adapté de maladies chroniques ...

Ils offrent un plateau technique diversifié.

**Prochain Comité d'Etablissement le 29 Novembre 2007**

**L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable**

<http://www.cfdt-mgen.org>



**Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus, nous rejoindre, c'est facile !**

**Voir l'onglet «adhésion » du site, l'un des militants,**

**... Dominique (CS Strasbourg), Marie-Angèle (CS Nancy), Jocelyne (CS Nice)**